

**Motion votée par le Conseil d'Administration  
de l'Université de Nice – Sophia Antipolis du 27 juin 2008**

Après les déclarations du Président de la République relatives à la formation des enseignants, le Conseil d'administration de l'Université de Nice – Sophia Antipolis réuni le 27 juin 2008 :

- se réjouit de l'affirmation que les futurs maîtres devront être titulaires d'un master ;
- rappelle son attachement à une formation des enseignants, universitaire et professionnelle et à un recrutement des enseignants par les concours en qualité de fonctionnaires ;
- affirme que l'enseignement maternel, élémentaire ou secondaire est un métier exigeant des compétences de haut niveau, dans les domaines scientifique, didactique, pédagogique et institutionnel.

La maîtrise des compétences requises par ce métier suppose que les futurs enseignants bénéficient d'une véritable formation professionnelle initiale en alternance, articulant formation et pratique de terrain.

Le Conseil d'administration de l'Université de Nice – Sophia Antipolis qui vient d'intégrer l'IUFM Célestin Freinet Académie de Nice rappelle par conséquent que c'est à l'université qu'il appartient de concevoir les masters qui accueilleront les futurs maîtres et d'en obtenir l'habilitation auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Il souligne enfin que l'IUFM, fort de son expérience, de son expertise et de son implantation sur l'ensemble du territoire de l'Académie doit être l'opérateur de ces formations, conjointement avec les différentes composantes de l'Université de Nice - Sophia Antipolis et de l'Université du Sud – Toulon - Var.

Il mandate le Président de l'Université pour porter ces orientations :

- au sein du PRES et en particulier auprès de l'Université du Sud-Toulon-Var ;
- auprès des Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Education nationale.